

SNTRS Informations

CGT

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

N° 5 H

Vendredi 28 août 1998

7,00fr.

INSERM

SOMMAIRE

- | | |
|---------------------|--|
| Page 2 | Liste des élus SNTRS-CGT aux CAP INSERM |
| Pages 3 à 7 | Réformes : analyse et propositions |
| Pages 8 à 10 | Compte rendu du Conseil Scientifique du 6 juillet 1998 |

LA RENTREE c'est la reprise du « boulot », pour beaucoup le souci de la rentrée des classes, mais c'est aussi la reprise de l'activité syndicale.

3 septembre : Bureau de la section nationale INSERM

10 septembre : Commission exécutive SNTRS-CGT

11 septembre : CE de la section INSERM

A noter :

- 28 août : publication des listes électorales dans les ADR.

Vous avez encore la possibilité de vérifier si votre réclamation a bien été prise en compte (jusqu'au 16/09/98).

- 10 septembre : Réunion de la CAP MOBILITE.

Faites remonter les litiges vers vos élus (voir liste au verso), ou au secrétariat du syndicat.

Certains camarades ont reçu à la fin du mois de juillet par courrier électronique le compte rendu de la dernière session du Conseil Scientifique. Pour des raisons de logistique, nous n'avons pu le diffuser par voie de presse. C'est pourquoi ce numéro de SNTRS INFO INSERM paraît avec un peu de retard. Nous nous en excusons auprès de tous nos syndiqués.

Liste des élus SNTRS-CGT aux CAP INSERM

CAP N°	CORPS	NOM	PRENOM	ADRIAB	VILLAB	TEL
3	IR2	BREDOUX	Raymonde	U.348 INSERM Hôpital Lariboisière	PARIS 10	01.53.20.37.91
3	IR2	BERTAULT	Annick	ADR 13 INSERM Pitié Salpêtrière	PARIS 13	01 44.06.70.40
4	IE1	RICHET	Colette	U.377 INSERM Fac Médecine Bât G Biserte	LILLE	03 20.29.88.61
4	IE1	DRIANCOURT	Catherine	U.347 INSERM CHU KB	LE K. BICETRE	01 49.59.18.62
5	AI	LESECQ	Roseline	INSERM Bureau des ITA	PARIS 13	01 44.23.62.35
5	AI	LATOURL	Colette	Hôpital H. Widal Labo PTC	PARIS	01 40.05 43 51
6	TCE	LAPLACE	Monique	U.400 INSERM Fac de Médecine	CRETEIL	01 49 81 36 73
6	TCE	HERNO	Josiane	Inst bio de Lille URA 1309 CNRS	LILLE	03.20.87.12.28
6	TCS	DELAUTIER	Danièle	U.327 INSERM Fac X. Bichat BP 416	PARIS 18	01 44.85.61.90
6	TCS	MORA	Christian	U.466 INSERM Bât. L3 Biochim Pr SALVAYRE	TOULOUSE	05 61 32 20 60
6	TCN	GODELIER	Jean-Luc	ADR13 INSERM CHU Pitié Salpêtrière	PARIS	06 09.13.96.32
6	TCN	POTTIN	Corine	U.268 INS Hôpital Paul Brousse	VILLEJUIF	01 45 59 53 13
7	AJT P	ADUBEIRO	Sylvaine	U.99 INSERM Hôpital H. Mondor	CRETEIL	01.49.81.78.14
7	AJT P	SIMEONI	Jacqueline	CCIPE	MONTPELLIER	04 67.14.28.04
7	AJT	MARTIN HARDY	Philippe	U. 248 INSERM Section rech Inst Curie	PARIS 5	01.42.34.66.49
7	AJT	TERRONES	Serge	U.94 INSERM	BRON	04.72.91.34.00
8	AGT	BOURGEOIS	Marie	U.248 INSERM Inst. Curie	PARIS 5	01.42.34.66.49
8	AGT	CANESTRELLI	Corinne	U.266 INSERM Labo du Pr Roques	PARIS 6	01 53 73 95 95
8	AGT	DEZ	Christophe	U.474 INSERM Hôp Henri Mondor	CRETEIL	01.49.81.35.26
8	AGT	PECHE	Marcel	U.430 INSERM Hôp. Broussais bât. Leriche	PARIS 14	01 43.95.93.50
9	SARCN	DOUDARD	Danièle	INSERM Service Médical	PARIS 13	01 44.23.62.83
9	SARCN	DEGIOANNINI	Valérie	U.465 INSERM	PARIS	01 43.29.29.22

INSERM

Cet article a été rédigé à la suite de l'intervention du DG de l'INSERM devant le Conseil Scientifique du 6 Juillet 1998, il était en effet nécessaire de replacer les informations dans leur contexte plus général, celui de la politique de Claude Allègre. A la suite de l'article sont rassemblés les éléments factuels du Conseil Scientifique.

LE CONTENU DES RÉFORMES " ALLÈGRE "

ANALYSES ET PROPOSITIONS DE LA CGT.

Selon l'Observatoire des Sciences et Technologies, 380 000 salariés des secteurs publics ou privés œuvrent dans les différents secteurs de la recherche. C'est un atout considérable pour la France. La CGT défend l'existence d'un secteur public efficace dans tous les domaines stratégiques pour le pays. Par ailleurs, il devrait y avoir complémentarité entre les différents secteurs de la recherche, du développement et de la production. La recherche est un investissement sur le long terme qui doit générer des richesses en terme de connaissances, de réponses aux besoins sociaux et non pas " gagner de l'argent " comme le disait récemment le ministre Claude Allègre dans un article publié dans " Le Figaro " du 26 Juin 1998. Le Ministre, provocateur, fait volontairement l'amalgame entre les missions du service public et le rôle du secteur privé pour masquer les carences de ce dernier. Tout ceci est en fait une attaque frontale contre la recherche publique que le ministre souhaite remodeler selon le modèle américain avec une dose de centralisme bureaucratique à la française, faisant remonter toute décision, toute évaluation via une " Nomenclatura " constituée des " meilleures scientifiques ", système de comités ad hoc convergents vers un ministre omnipotent, de droit divin : Saint-Louis siégeant sous son chêne pour rendre justice en matière d'évaluation ...

La CGT propose toujours un large débat sur les enjeux et les atouts de la recherche française pour élaborer des propositions concrètes afin de **réorienter les restructurations en cours ou projetées** et leur donner un contenu positif, c'est ce que nous allons tenter de dessiner.

Les derniers développements

Il y a en premier lieu les rapports produits par Guillaume sur l'innovation, Attali sur l'enseignement supérieur et Meirieu sur l'enseignement secondaire. Ils ont une grande cohérence d'ensemble dans le sens d'un projet global de restructuration de l'enseignement et de la recherche en France, en concertation étroite avec les partenaires européens (cf. Déclaration conjointe de 4 ministres européens chargés de l'enseignement supérieur, Allemagne, Italie, Royaume uni, France, datée du 25/5/98), et dans le sens d'un rapport plus étroit avec les entreprises.

Les colloques ou assises : colloque à l'assemblée nationale, le 22/2/98, sur la recherche biomédicale française " quelle politique pour quelles ambitions ? ", assises nationales pour l'innovation à la Villette, le 12/5/98. Ces réunions ont permis à " l'élite " scientifico-politique de se coordonner sur les objectifs et les grandes lignes des réformes et dispositifs à mettre en place.

La réforme des EPST .

L'INRA a été contractualisée en 1997, sous le gouvernement Juppé malgré l'opposition de la communauté scientifique. Sous la pression des personnels, son rattachement à la seule Direction de la Technologie a pu être évité et sa mission de recherche fondamentale reconnue.

À L'INSERM les décrets ont été théoriquement modifiés (ils ne sont pas encore publiés à notre connaissance), malgré l'opposition unanime des représentants de la communauté scientifique. La contractualisation de l'organisme, repoussée sous le gouvernement précédent, est à nouveau à l'ordre du jour. Le nouveau décret institue une direction, via le Conseil d'Administration, en prise directe avec le Ministère. Une convention cadre INSERM/Université est en cours de négociation qui constituera un élément de recentrage du dispositif de recherche autour de l'Université. Le Directeur Général de l'INSERM, Claude Griscelli, a confirmé et explicité la politique que veut mettre en place son ministre de tutelle et précisé quelques unes des modalités d'application sous forme de programmes nationaux gérés directement par le ministère, de programmes nationaux propres à l'INSERM et gérés par des Directeurs Scientifiques nommés par le Ministre, assistés de Directeurs adjoints, sur des thèmes proches de ceux qui avaient été proposés pour les Départements : Recherche thérapeutique, Systèmes intégrés en Santé, Physiopathologie, plus des propositions que pourrait faire le Conseil Scientifique ...*Les Départements sont sortis par la porte et rentrent par la fenêtre !*

Ces réformes s'inscrivent dans un dispositif plus large où l'INSERM sera impliqué, notamment par la constitution du Réseau National de la Recherche Technologique, point faible de l'INSERM, par la réactivation de la coordination des sciences du vivant, dont on sait avec quelle transparence et quelle efficacité elle a travaillé dans le passé, mais qui n'en demeure pas moins un vrai problème, la réorganisation de la politique européenne, des actions plus concertées en direction du tiers-monde (INSERM, ORSTOM, ...), la mise en place de tout un système d'incitation à la création, à partir du potentiel public, de sociétés de haute technologie dites " start-up " notamment dans le domaine des biotechnologies ...

Au CNRS, la contractualisation des laboratoires avec l'université a été mise en place depuis plus longtemps. La modification du décret organique est en cours et fait l'objet d'affrontements au sein même de la Direction. La communauté scientifique, consultée sur le Comité National, s'est prononcée très clairement pour le maintien voire l'extension de ses prérogatives, mais Claude Allègre entend bien passer outre.

Le discours d'Allègre au CA du CNRS le 18/6/98 confirme la volonté du ministre de faire piloter l'ensemble des EPST sur le modèle élaboré à l'INSERM, prenant en compte la

spécificité CNRS, eu égard à sa dimension. Il est en effet impossible de plaquer les systèmes de départements d'un organisme sur l'autre. Le point commun entre les réformes de structure des EPST est d'aligner les prérogatives des Conseils d'Administration, chargées de la définition et de la mise en place de la politique scientifique au sein des organismes, courroies de transmission, en prise directe avec le ministère. Le Ministre annonce au CNRS, la fin des unités propres ce qui est avancé de manière plus feutrée à l'INSERM : l'équipe institutionnalisée devenant l'élément de base de la recherche, l'unité propre devenant une simple fédération d'équipes, et l'IFR (Institut Fédératif de Recherche) probablement une fédération de fédérations d'équipes avec une nouvelle structuration et la reconnaissance d'un statut juridique dont certains regrettent l'absence (cf : CR du colloque de l'Assemblée Nationale, Pr. A. FISCHER, Hôpital Necker). L'IFR devient l'élément central de la politique de site et de la politique d'aménagement du territoire. C'est un véritable changement de philosophie dans l'organisation de la recherche, auquel on assiste, pour lequel la communauté scientifique n'a pas été consultée, qui se met en place en catimini et conduit tout droit au démantèlement des EPST.

Dans la "couche supérieure" de la réforme d'ensemble, les organismes feront chacun l'objet d'une contractualisation, véritable contrat d'objectifs ; ils seront placés sous haute surveillance avec la création d'un Comité Extérieur d'Évaluation et dotés d'un Comité d'Éthique (le Comité Consultatif National d'Éthique ayant "kidnappé" l'éthique, sic !). La réalisation des objectifs portera notamment sur des questions comme l'évolution de l'âge moyen des chercheurs, l'augmentation de l'impact international des publications (à multiplier par 2), l'augmentation du nombre de brevets (à multiplier par 3), le nombre de sociétés "start-up" créées ... Pour compléter le dispositif : un rapport bisannuel sur la science et la technologie confié à l'académie des Sciences, un Conseil National de la Science placé auprès du Premier Ministre et constitué de 20 personnalités qualifiées "choisies" pour leurs compétences. Ce Conseil semble remplacer le CSRT (Conseil Supérieur des Sciences et de la Technologie) tombé en désuétude et qui était constitué, vice de forme !, de personnalités du monde économique et social.

Le redéploiement de la recherche se fera au mieux, à moyens constants. La recherche biomédicale est une priorité du gouvernement qui veut multiplier par deux le nombre des personnels travaillant dans ce secteur, sans préciser s'il s'agira d'emplois de titulaires (on ne se fait pas trop d'illusions !). Il y aurait en outre, trop de crédits pour la physique et les mathématiques (sic). 1,3 Milliards pour l'astronomie c'est trop ! (sic) ...

Des constats justes, des analyses primaires voire inexistantes, ...

Les organisations syndicales ont revendiqué, depuis l'annonce des restructurations, d'avoir un exposé des motifs des réformes. Cette revendication n'a jamais été satisfaite. C. Allègre, Guillaume et consorts, se contentent de donner quelques constats sur lesquels nous pourrions être d'accord, mais sans le moindre commencement d'analyse de "l'état des lieux". Une véritable analyse conduirait probablement à mettre en cause les politiques antérieures, et à ce niveau tout le monde politique se serre les coudes ; on préfère de loin accuser les chercheurs, la lourdeur des structures mises en place par les "atomistes communistes réunis autour de Frédéric Joliot-Curie" et par le général de Gaulle (Capital, Juin 98).

Les scientifiques ne prétendent pas que le dispositif de recherche français constitue le modèle idéal pour la recherche ; mais de nombreux scientifiques étrangers nous l'envient. Ce que nous voulons c'est, partant des faits, penser collectivement un modèle plus optimal

susceptible d'atteindre les objectifs fixés en commun, le confronter à nouveau aux faits, ... C'est ce que l'on pourrait appeler une démarche scientifique ; le Ministre n'aurait-il pas oublié ses " fondamentaux " ?

Sur les constats. Le rapport Guillaume constate que " notre pays dispose d'un potentiel scientifique et technologique de premier plan, mais que le couplage de ces connaissances avec les activités industrielles s'effectue moins facilement qu'aux États-Unis et au Japon ". Il conforte les critiques syndicales d'abandon de recherches et les retards pris par la France dans la recherche et la production de technologies, notamment dans les domaines de l'informatique et de la communication en raison de la forte interpénétration entre Recherche et Développement et la défense nationale. Ce retard est également manifeste dans les biotechnologies, mais aussi dans des recherches à fort impact social comme la recherche en Santé Publique.

Autres constats : le " vieillissement " des chercheurs et leur trop faible mobilité vers l'enseignement et l'industrie. La bureaucratisation des organismes de recherche, les instances représentatives de la communauté étant englobées dans cette critique du système

....
Ce qui est généralement omis dans les rapports, c'est la responsabilité des gouvernements successifs sur trois points essentiels :

1- Au niveau des personnels : une politique de recrutement en accordéon qui a créé des lacunes en terme de générations dans les corps de chercheurs, la chute du recrutement ITA depuis 10 ans auquel il faut ajouter les effets néfastes de la circulaire Sarkozy qui ont déstructuré les corps d'ITA dans le secteur public. Malgré les avertissements de la CGT, l'accueil des jeunes chercheurs thésards a été laissé aux mains des associations, donnant à celles-ci un pouvoir considérable et pernicieux d'orientation de la recherche et de précarisation de l'emploi des jeunes chercheurs en formation.

2- Les orientations de la recherche ont été globalement mal maîtrisées du fait d'un trop fort pilotage par l'aval (contrats industriels, associations caritatives, ...). Le CNRS notamment, fonctionne avec des unités de recherche dont la dotation récurrente est notoirement insuffisante (moins de 20% du budget total de l'organisme). Dans les entreprises, on admet qu'en dessous d'un seuil de 40% on sous-utilise le potentiel de recherche ou de production.

3- De très graves erreurs ont été faites dans la gestion des relations entre industries et recherche. L'État a accepté de perdre totalement le contrôle d'industries stratégiques : en 1996, le bradage de la CGR, puis le désengagement de l'industrie pharmaceutique. L'industrie privée a copieusement bénéficié d'aides à la recherche (crédit d'impôt, ...) sans que les actions soient évaluées a priori ou a posteriori, ni ciblées évidemment sur des objectifs correspondant aux besoins réels du pays. Paradoxalement, il n'est toujours pas question d'évaluer les futures actions en faveur de l'industrie, alors que le ministère tente de mettre en place une évaluation " améliorée ", " moralisée ", " Élitisée ", ..., pour la Recherche Publique. La gestion de grands groupes est épargnée de toute critique. Pourtant, la priorité qu'ils donnent à la rentabilité financière et à la rémunération des actionnaires prime sur toute autre considération. L'assimilation de la Recherche et Développement à un coût à réduire ou à externaliser (GIP HMR, Rhône-Poulenc, ...), le refus du risque financier d'innovation ajoutés au problème de l'absence d'évaluation, sont les causes essentielles des déficiences dans le passage de la recherche vers la production.

Pour la CGT, des solutions plus que contestables

En matière de réforme du système de recherche. Ce qu'il faut d'abord souligner c'est, au premier niveau, l'absence de démocratie dans la préparation et la mise en place de réformes profondes qui engagent la recherche pour la décennie à venir. Au

deuxième niveau, c'est, quoi qu'en dise le Ministre, la bureaucratisation du système de recherche dans ses composantes de définition de la politique scientifique et de son évaluation. Nous ne sommes pas dupes, les reculs obtenus pour le maintien des prérogatives des instances scientifiques dans les EPST, sont en partie annihilés dans les autres niveaux d'organisation de la recherche. Le rôle des syndicats, en tant qu'organisations représentatives de la communauté scientifique est remis très largement en cause alors même que dans certains milieux politiques de gauche comme de droite on s'inquiète de la perte d'influence des syndicats. **La démarche suivie par Allègre est profondément antidémocratique** et ne peut se revendiquer d'un gouvernement de gauche " surtout plurielle ".

Nous avons constaté qu'en exonérant les entreprises de leurs responsabilités, le gouvernement s'en prend alors uniquement à la recherche publique ... Les solutions proposées consistent en une " gestion des ressources humaines " qui instaure des formes de précarité d'emploi pour mieux forcer les chercheurs à la mobilité. Les solutions proposées laissent sans réponse les attentes et les revendications des ingénieurs, chercheurs, techniciens et administratifs confrontés à des diminutions de moyen au nom de la compétitivité à court terme. La volonté d'éliminer les originalités françaises des systèmes de recherche et d'enseignement ne visent pas seulement une harmonisation européenne, mais un alignement contre nature (à moins d'adhérer aux théories ultra-libérales) sur les États-Unis. Les grands organismes publics de recherche comme le CNRS, le CEA, l'INSERM, l'INRA ne sont pas seulement des agences de programmes aiguillant des crédits. C'est une spécificité de notre pays de les associer à des politiques de grands programmes les faisant coopérer. Ils contribuent (et doivent mieux le faire) au développement des connaissances et des technologies. En tant que service public, la recherche doit être à l'écoute des besoins sociaux.

On peut s'interroger sur les propositions du rapport Attali : la réorganisation de la recherche, des formations d'ingénieurs et des formations commerciales, autour de pôles d'excellence universitaires structurés par grandes régions, vise-t-elle à valoriser les universités ou à affaiblir le rôle des grandes écoles et des organismes de recherche pour permettre la mainmise de grands groupes privés sur la recherche et la formation ?

La CGT, en tant qu'organisation syndicale responsable, a des propositions à faire à tous les niveaux : la réforme du fonctionnement des organismes, l'amélioration du statut des personnels et notamment la place qui doit être faite aux jeunes chercheurs en formation, la formation par la recherche, une politique scientifique préservant la recherche fondamentale et prenant en compte les besoins sociaux, les relations contractuelles avec l'industrie et le monde associatif, le transfert de l'innovation vers le monde industriel avec des politiques d'aides dûment ciblées et évaluées et une meilleure maîtrise de l'état notamment en direction des secteurs stratégiques de la production.

La CGT estime plus que nécessaire d'ouvrir un véritable débat national sur toutes ces questions avec les personnels de la Recherche Publique et Privée ainsi qu'avec l'ensemble des citoyens.

JP BAZIN 29/7/98

Compte-rendu factuel du CS de Juillet 1998.

Autorisation à concourir en DR2.

B. Olivier, F. Letourneur, D. Langin, R. Scharfmann, M. De Waard, J. Eyer

Vote global 21/0/0/0

Mandat de transition.

G. GACON (ex JAMI) proposition 2 ans vote 24/0/0/0

S LAURENT (ex SAFAR) vote sur 2ans 21/0/2/0

Bilan d'activité/fermeture.

F. DEMENAIIS vote sur le Bilan 24/0/0/0

B. BIHAIN : le dossier est retiré par l'administration l'unité n'étant pas formellement fermée !!!

Bilan des CJF à 3 ans.

Tous les CJF examinés au CS ont eu un bilan positif.

Cas particuliers :

A. TSAPIS : Avis défavorable voté par la CSS3.

N'ira pas vers une unité. Le CS souhaite qu'il continue son travail dans le cadre d'une unité.

P. FENICHEL (CSS4) vote pour prolongation à 4 ans 22/0/1/0

J-M DARBON (CSS5) vote pour prolongation à 4 ans 21/0/0/0

J. TEULON fin d'activité vote avec les autres CJF

F. RAUL (CSS9) proposition prolongation à 4 ans vote?

G. LAURENT (CSS2) vote sur le bilan 24/0/0/0
aurait mérité une 4ème année, le dossier sera réexaminé en décembre.

Remplacement de J. CHAMBAZ à la DP du CS.

Titulaire : Mme AIACH

Suppléant : Y. LANDRY

Motion sur les futurs Directeurs Scientifiques demandant à ce qu'ils soient auditionnés par le CS : vote 23/0/1/0

CRÉATION D'UNITÉ.

40 demandes sont à examiner. 2 ont été retirées : SAEZ (CSS5), LEMONIER (CSS3). Toutes les demandes ont été prises en considération par les CSS. Le DG demande de travailler sur la base de 22 unités. La situation est plus difficile que les autres années du fait du nombre de récréations et du nombre de CJF présentant des demandes.

Il y a eu neuf sections de jury très hétérogènes de manière à croiser les différentes CSS.

Tous les dossiers ont été réexaminés en séance plénière mais ceux classés A⁺ ou B après harmonisation des critères ont été rapidement éliminés de la compétition.

Classement :

- | | | | | | |
|-------|---|-------|---|--------|---|
| 1 ex. | P. AMOUYEL CSS11
C. BONNEROT CSS3
F. CAMBIEN CSS7
J-P CAZENAVE CSS7
J. CHAMBAZ CSS9
J-J LAWRENCE CSS1
D.MEYER CSS7
K. SCHWARTZ CSS5
E. Van OBBERGHEN CSS4 | 10 ex | C. BONAITI CSS11
P. CODOGNO CSS2
O. DELATTRE CSS2
B. RENAUD CSS6 | 14 ex. | C.BERCHEL CSS1
GUILLOUZO CSS9
J-P KERKAERTCSS2
Y. LE BOUC CSS4
P. LESAVRE CSS8
D. MAZIER CSS10
B. PEAULT CSS2
E. PUCHELLE CSS8
J. POUS CSS11
A. SERVIN CSS9
SOLARY CSS2
F. TRON CSS3 |
| 26ex. | N. BASSEY-SEGUIN CSS8
A. GIROS CSS5
C. FOREST CSS4
S. HERCBERG CSS11
C. SINDING CSS11 | | | | |
| 31ex. | B. BURLET CSS6
D. CAMUS CSS10
M.P. DEBEY CSS1
P. MARCHE CSS3
C. LABOISSE CSS9 | | | | |
| 36ex. | P-M MARTIN CSS4
A. PRIVAT CSS5
F.RIEGER CSS6
P. RUBEL CSS7
L.THIBERVILLE CSS8 | | | | |

Dernière minute : Le DG a décidé de créer 26 unités : les 25 classées par le CS (cf liste ci-dessus) plus GIROS B. (CSS5).

Bourses de formation Post-Doc à l'étranger.

Trois membres du Conseil Scientifique ont siégé dans la Commission d'attribution des bourses de formation post-doc : G. Drouhault, Y Landry, G. Vassort. 25 bourses ont été accordées (50% Europe, 50% hors Europe) sur 107 demandes (en 1995, il y avait 147 demandes). Il y a moins de dossiers de médecin. Aucun fléchage thématique n'a été appliqué.

Le DG envisage de mettre en place un système de bourses d'accueil pour le retour de chercheurs en France, dans un IFR différent de celui de départ pour éviter le pré-recrutement. Le nombre des bourses pourrait ainsi passer de 25 à 35.

Changement de corps ITA --> Chercheurs.

1 possibilité pour le détachement en interne avec 11 candidats.

1 possibilité pour un détachement externe avec 1 candidat. Il s'agit d'un ingénieur du génie rural des eaux et forêts, génial spécialiste de la génétique cellulaire et moléculaire ..., en froid avec son organisme. Selon Cl. Griscelli ce serait un honneur pour l'INSERM de l'accueillir !!!

Parmi les candidats internes (11), la plus grande partie sont de très grande qualité et devraient passer dans le corps des chercheurs. Il n'est pas sain et même pernicieux pour l'organisme que des agents exerçant, sans le moindre doute, une fonction de chercheur ne soient pas placés dans le corps correspondant afin d'être évalués pour ce qu'ils font. La candidate retenue en tête est nettement du niveau DR. La procédure de détachement est par trop malthusienne, ce qui fait ressortir l'injustice du poste affecté à la procédure externe.

Détachement interne

TADDÉI F.

Détachement externe

1- SUAUD-CHAGNY M-F

2- BERROU E.

Vote OUI/NON/ABS/REF

Vote sur la prise en considération des candidat (sauf TADDÉI)24/0/0/0

Prise en considération de TADDÉI 18/1/2/3

Motion de protestation sur la procédure externe 22/0/0/0

Rubrique magouille ...

Concernant le poste réservé pour un candidat externe, nous avons été un certain nombre à protester contre la procédure proposée par le secrétaire général et imposée au Conseil Scientifique par le DG, la qualité du candidat n'étant pas en cause. 1 poste pour 1 candidat, pas de compétition, où est l'éthique de l'évaluation ? Ce candidat de 30 ans, polytechnicien, aurait très bien pu passer par le concours normal CR1 ou par un détachement provisoire dans le corps des IR de l'INSERM, quitte demander l'année prochaine son détachement dans un corps de CR.

Prochaine réunion

9-10 NOVEMBRE EPI/EMI